Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260629-20260608-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 29 juin 2026
Date de la convocation : 22 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25 Absents : 2 Pouvoirs : 2
Date d'affichage : 03 juillet 2026

Le 29 juin deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur** Lionel ROPERT, **Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, Mme Corinne **CONAN**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Stéphanie **GUIDARD**, Mme Lydie **LE BRAS**, Mme Rachel **DUQUESNEL**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Sylvie **GASCHARD**, Mme Valérie **LE MOIGNIC**

Pouvoir : Mme Sylvie **GASCHARD** donne pouvoir à Mme Angélique **PUTOIS**
Mme Valérie **LE MOIGNIC** donne pouvoir à Mme Lydie **LE BRAS**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Désignation d'un représentant 2026-06-08

Le conseil communautaire de Pontivy Communauté a renouvelé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), déterminer sa composition et fixer les modalités de désignation de ses membres, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Ainsi, il appartient à chaque conseil municipal des 25 communes-membres de procéder à l'élection en son sein de son représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
Monsieur Lionel ROPERT est proposé pour siéger à la CLECT.

Ceci exposé, le conseil municipal de la commune doit désigner un représentant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY R.F. (Morbihan)